

	19/févr.	04/mars	18/mars	01/avr.	15/avr.	29/avr.	13/mai	27/mai	10/juin	24/juin
Fromages blancs vache 2,8€										
Fromages blancs chevre 3,3€										
Champiates fraîches 2,7€/300g										
Fusili ou tagliatelles										
Spaghetti ou macaronis										
Ravioles au fromage 1,6€/dzaine conseil : 2 dzaines par adulte										
Pâtes au sarasin « la perle de Champier » 3,5€/250g										

	08/juil.	22/juil.	19/août	02/sept.	16/sept.	30/sept.	14/oct.	28/oct.	25/nov.	09/déc.
Fromage 9€***										
Fromage 16€***										
Yaourt 2,30€**										
Yaourt aromatisé 2,80€****										
Huile de colza 7,20 €/L										
Farine de sarasin 3€/kg										
Farine de seigle 1.5€/kg										
Farine de blé 3€/2kg										
Beurre* 3,20€/250g										
Fromages blancs vache 2,8€										
Fromages blancs chevre 3,3€										
Champiates fraîches 2,7€/300g										
Fusili ou tagliatelles										
Spaghetti ou macaronis										
Ravioles au fromage 1,6€/dzaine conseil : 2 dzaines par adulte										
Pâtes au sarasin « la perle de Champier » 3,5€/250g										

Le contenu des paniers est décidé par le producteur mais l'adhérent peut émettre ci-dessous des souhaits particuliers

* Le producteur ne pouvant garantir les livraisons de beurre, les demandes seront honorées en fonction de la production et les commandes seront réglées à la livraison. **Le montant de la commande de beurre ne doit donc pas être inclus dans le montant de la commande.**

** pour chaque livraison indiquer s'il s'agit de yaourt de vache (V) ou de brebis (B)

*** Les paniers de fromage à 9€ peuvent contenir 0 ou 1 yaourt, ceux à 16€ 0 ou 1 yaourt, nature ou aromatisé, vache ou brebis chèvre. Merci de le préciser (pour un panier 1, 1vn, 1va, 1bn, 1ba); le choix des aromes se fait à la distribution.

**** Pour les yaourts de vache : vanille café, caramel, citron, sureau, aspérule odorante reine des prés, monarde; pour les yaourts de brebis chèvre : sureau, aspérule odorante reine des prés, monarde. Le choix se fait à la distribution.

Le producteur souhaite récupérer les pots de yaourt, merci les rapporter.

Il y a 20 dates, le contrat doit comporter 19 ou 20 paniers.

De plus il est possible de répartir un panier sur une ou deux livraisons si la date proposée ne convient pas, il faut avertir lors de la livraison précédente (2 fois 1,5 ou 1 fois 2).

Article 6 : Règlement de la commande

Total de la commande en € :

Le règlement se fera par chèques libellés à l'ordre de DIDIER ou ROCHE, joints au présent contrat

: 2 chèques de encaissés tous les six mois . 1 chèque de encaissé immédiatement

Ces chèques seront encaissés au début du mois.

Article 7 : Résiliation

Le contrat ne peut être résilié par l'adhérent qu'en cas de force majeure avérée (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale). Dans ce cas les chèques non encaissés seront restitués par le producteur à l'adhérent concerné.

Il ne peut être résilié par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte des moyens d'exploitation, changement important de la situation sociale entraînant une impossibilité de production)

Vos Référents pour la saison sont :

Michel RICHARD

22 route des lavandes

42330 SAINT-GALMIER

mic.rich@free.fr

Fait en un/deux exemplaires, à

le

2020